Association Artistique des Chemins de Fer Français

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

vendredi 15 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

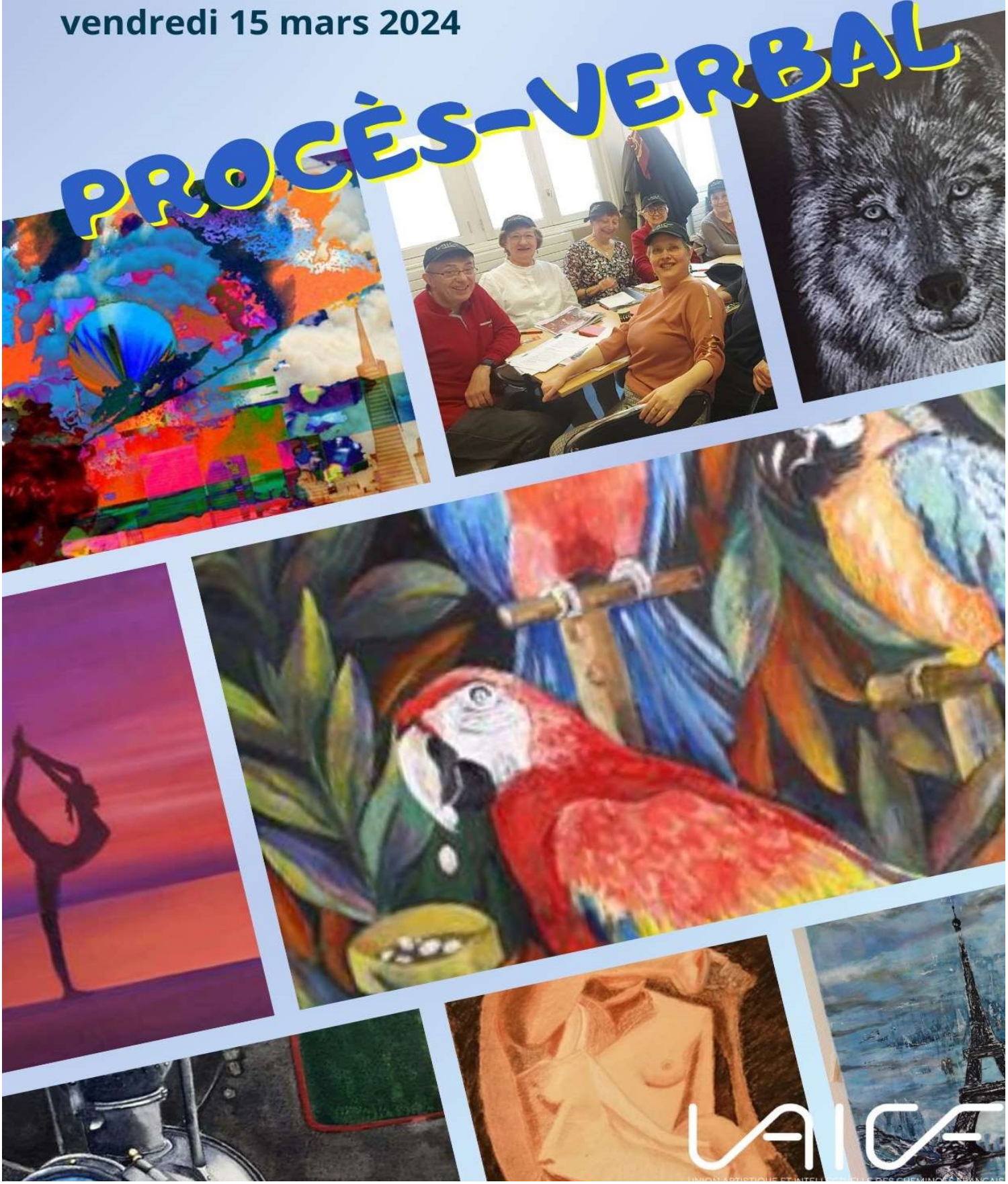

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PARIS LE VENDREDI 15 MARS 2024

Présents :

BALBOA Jolenda	
BAYARD Nathalie	secrétaire
BOCCARA Emilienne	
CARON Marylin	
GAZENGEL Marie-Antoinette	vérificatrice aux comptes
GONDO Jean-Jacques	président
GUENARD AIT-ALI Ghenima	vice-présidente
GUILLAUME Catherine	
LEGEARD Andrée	
MEROLLE Rita	
PETITDEMENGE Catherine	
SABATIER Françoise	
SENOT Marie-France	
WALLERAND Georges	vice-président et représentant le comité UAICF NORD

Excusés :

LE BRIS Françoise	trésorière
MAWAS Olivier	
LE RICHE	
WALL-BONNET Andréa	

Jean-Jacques Gondo, Président de l'AACFF, remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants de s'être déplacé pour assister à cette assemblée générale.

Il passe ensuite à la parole à Georges Wallerand, Vice-Président de l'AACFF et secrétaire du comité UAICF Nord. Il représente donc aujourd'hui également P. Miguel, Président du comité UAICF Nord, qui n'a pu se déplacer pour raisons professionnelles.

G. Wallerand souhaite à toutes et à tous une agréable séance et apprécie la qualité du fonctionnement et le dynamisme de l'association.

JJ. Gondo, Président de l'AACFF, rappelle que le dossier d'assemblée générale a été transmis par courriel à l'ensemble des adhérents ; il figure également sur le site internet de l'association. Pour répondre aux différentes demandes, le dossier sera imprimé à l'attention des adhérents présents à l'AG.

L'ordre du jour est donc abordé.

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire 2023

Aucune remarque n'est parvenue concernant ce PV. Il a été transmis aux adhérents, au comité UAICF Nord, au CER SNCF de Paris-Nord ; il est également sur le site Internet de l'AACFF.

Ces deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2. Rapport moral 2023

Le rapport moral a été transmis avec la convocation et mis en ligne sur le site internet de l'association. N. Bayard n'apporte aucun commentaire complémentaire.

Pourcentage de 70 % de cheminot et 30 % extérieurs :

- 3 cheminots actifs (idem qu'en 2022)
- 7 cheminots retraités (- 2 par rapport à 2022)
- 11 ayants droit (idem qu'en 2022)
- 9 extérieurs (+ 2 par rapport à 2022)
- Soit un total de 30 adhérents dont 8 adhésions enfants

Un rappel : les fonctions occupées au sein du bureau sont bénévoles, tout comme les animateurs. Les membres du bureau, comme les animateurs, prennent de leurs temps pour le bon fonctionnement de l'association : c'est du temps et de l'énergie. Mais une association ne peut fonctionner que sur les seuls responsables, les adhérents eux-mêmes doivent participer activement à la vie de l'AACFF… C'est tout le sens du mot : « consomm'acteur ».

Et dans le contexte actuel plus que difficile, une association telle que la nôtre, coûte de l'argent en locaux mais aussi en fluide (entretien, eau, électricité, assurance…). Donc, il peut arriver parfois que l'on entende comparaisons, observations, remarques… Mais il faut positiver et apprécier la chance que l'on peut avoir aujourd'hui !

L'ensemble des adhérents présents souhaitent tout naturellement s'investir et notamment dans la tâche du nettoyage de l'atelier : une journée en juin sera prévue à cet effet avec une coupure déjeuner (froid) pris ensemble à l'atelier.

Pour l'état déplorable des toilettes, le CASI SNCF de Paris-Nord sera contacté à cet effet.

Le rapport moral (annexe 1) soumis aux votes est adopté à l'unanimité.

3. Finances

a) rapport financier 2023 et rapport des vérificateurs aux comptes

Le rapport financier avec l'ensemble des comptes a été communiqué à l'ensemble des adhérents avec le dossier et mis en ligne sur le site. Les comptes (annexe 2) ont été examinés au siège de l'association et le rapport de la vérificatrice aux comptes est également joint à ce procès-verbal (annexe 3).

En l'absence de F. Le Bris, Trésorière de l'association, N. Bayard souligne que le bilan comptable 2023 s'est soldé par un déficit de 620,21 €, l'association ayant organisé une sortie dont une partie du repas a été pris en charge par l'AACFF, comme pour l'assemblée générale. Une partie de ce déficit est également due à l'augmentation de la cotisation reversée à l'UAICF de 1,50 € à 5 € en 2023, l'association ayant décidé de maintenir le taux de cotisation aux mêmes niveaux. Cette augmentation est due à la baisse de la subvention nationale du CCGPF, qu'il faut compenser.

L'avoir en fin d'exercice est de 5 940,62 € :

- compte bancaire : 949,57 €
- livret A : 4 831,54 €
- caisse : 159,51 €

Le rapport financier et le rapport de la vérificatrice aux comptes sont adoptés à l'unanimité.

b) budget 2025
c) détermination de la cotisation de l'AACFF pour 2025

Les deux points sont liés puisque les cotisations auront un impact sur le budget.

Le bureau de l'AACFF propose de maintenir les cotisations « cheminots » à 30 € et pour les extérieurs, à 45 €. Les cours sont maintenus aux mêmes niveaux :

- 1er cours : 25 €
- cours suivants : 15 € par cours

Les frais de manifestations sont estimés à environ 600 € car plusieurs projets sont prévus comme des expositions, des sorties avec des guides, des visites de musées… L'appel à réserve est estimé en 2025 à seulement 95 €. Rappelons que le but de l'association est de développer ses activités et de recruter des adhérents, notamment chez les cheminots ; pour ce faire, il faut donc qu'elle ait des projets qu'il faudra bien sûr financer, d'où ce nécessaire appel à réserves.

La cotisation 2025, fixée à 30 € pour les cheminots et 45 € pour les extérieurs, est adoptée à l'unanimité.

Le budget, soumis aux votes, est adopté à l'unanimité ; il figure à l'annexe 4 de ce PV.

d) désignation d'un vérificateur aux comptes pour 2024

Marie-Antoinette Gazengel se représente à ce poste : elle est élue à l'unanimité.

Pour le second vérificateur aux comptes qui doit être désigné par le CASI SNCF de Paris-Nord, l'association ne reçoit aucune information du CASI SNCF de Paris-Nord.

4. Activités de l'association

a) locaux

Pour pouvoir accéder aux locaux, les adhérents doivent être à jour de leur cotisation et doivent s'inscrire chez le gardien à leur arrivée, puis se désinscrire lors de leur départ.

L'AACFF invite donc les adhérents à régler leur cotisation impérativement début janvier. De plus, merci de remplir votre fiche d'inscription et votre règlement financier le plus soigneusement possible et les remettre spontanément à l'un des responsables de l'AACFF. Il est fort désagréable pour les bénévoles gérant l'association de devoir réclamer à de multiples reprises les inscriptions dues.

Rappelons une nouvelle fois que pour des raisons de sécurité, suite notamment au cambriolage dans le bâtiment, le CASI SNCF a dû changer l'ensemble des serrures et les clés sont désormais numérotées. La mise à disposition des clés a été restreinte. Seuls les animateurs ou quelques-uns des responsables de l'association peuvent disposer d'une clé.

L'accès aux locaux doit se faire en présence d'un responsable de l'AACFF ou d'un animateur.

En cas de problème dans l'atelier, l'adhérent doit prévenir un responsable ou envoyer un courriel pour éviter toutes interventions inappropriées.

Pour l'activité « huile » du jeudi après-midi, compte tenu de la situation difficile de F. Le Bris, C. Petitdemenge et G. Guenard acceptent d'assurer une permanence afin de permettre aux personnes inscrites à l'huile de venir à l'atelier. Les cours ne pouvant être assurés, l'AACFF proposera l'animation gratuite pour les futurs inscrits et pour ceux ayant déjà réglé leur inscription à l'huile en 2024, se verront proposer l'activité huile gratuite pour 2025.

Enfin, il est demandé aux adhérent(e)s de respecter les cours dans lesquels ils sont inscrits : si une personne s'inscrit le mardi après-midi à l'aquarelle, elle devra se présenter le mardi après-midi pour ce type d'activité et non pour une autre discipline. Il est en effet désagréable pour l'animateur bénévole de devoir accueillir des adhérents, parfois non inscrits, pour une autre activité que celle qu'il propose.

Pour ce qui est relatif aux cours, les horaires sont les suivants :

- mardi : cours d'aquarelle animée par Marinette de 14 h 30 à 16 h 30 ;
- mercredi : cours de peinture enfant de 6 à 16 ans de 14 h 00 à 16 h 00, animé par Georges et Ghenima et cours de dessin adultes de 17 h 30 à 19 h 00 animé par Jean-Jacques ;
- jeudi : permanence assurée par Catherine et Ghenima de 14 h 30 à 19 h ;
- cours de peinture à l'aérographe animé par Jean-Jacques à définir selon les disponibilités des inscrits et de l'animateur ;
- samedi : cours de pastel animé par Catherine de 10 h 00 à 12 h 00.

Les adhérents qui s'inscrivent aux cours s'engagent à y participer tout le long de l'année. Ainsi, en cas d'absence, l'adhérent s'engage à prévenir le plus tôt possible l'animateur.

Enfin, l'AACFF ayant dépassé son quota d'extérieurs SNCF, les adhérents extérieurs qui souhaitent s'inscrire seront mis sur liste d'attente. A noter que le bureau, réuni ce matin, a décidé qu'un extérieur qui n'assisterait pas à trois assemblées générales consécutives ne sera plus admis à l'atelier. Le règlement intérieur sera modifié en ce sens.

Le bureau a également décidé de rédiger une charte de bonne conduite qui devra être signée lors de l'adhésion et qui engage l'adhérent à respecter certaines règles de savoir-vivre.

b) manifestations

En **2023**, l'AACFF a participé à deux manifestations régionales de l'UAICF :

- *exposition virtuelle « Peindre d'après une photo »* en coopération avec le ciné-photo-club des cheminots de Paris-Nord du 1er mars au 1er mai : 34 photos et 53 peintures, 800 visiteurs sur cette exposition virtuelle, 5 thèmes ou rubriques : personnage, nature, ferroviaire, animaux et catégorie Enfants et 4 prix dont le prix du public ;
- une sortie : *la Prise de la Bastille* le 9 juin avec le Cercle culturel des Cheminots de Paris-Nord ;
- et enfin, plusieurs animateurs ont participé à des *ateliers d'initiation organisés par l'UAICF et le CCGPF* à St-Mandrier, Hendaye, Samoëns : Françoise, Catherine et Ghenima ont répondu présentes pour animer des ateliers de peinture dans les centres de vacances du CCGPF entre juin et octobre. Pendant une semaine, nos animatrices ont initié les vacanciers cheminots à l'aquarelle, pastel et huile...

En 2024, l'AACFF proposera plusieurs événements :

- *exposition virtuelle sur le thème « Paris »,* Paris devant accueillir cette année les Jeux Olympiques
- *peindre en extérieur* : jardin du Luxembourg, les Tuileries, le Pont des Arts… Cette sortie pouvant alimenter l'exposition virtuelle « Paris »
- *conférence et visite guidée* à Paris avec le Cercle Culturel des Cheminots de Paris-Nord
- projet *REVE* avec l'UAICF
- *animations* dans les centres de vacances du CCGPF

C. Petitdemenge, suite à la visite de l'exposition de D. Ragal, a pris contact avec les responsables d'une salle d'exposition située dans le 18e près de la Chapelle (rue des Cheminots) : la salle étant gratuite, une exposition pourrait être organisée courant mai. Elle attire l'attention sur le fait qu'un exposant devra s'engager à gardienner et à participer à la mise en place du salon. Le vernissage sera pris en charge par l'AACFF. La communication (affiche et flyers) sera réalisée par N. Bayard en lien avec C. Petitdemenge.

M. Caron se renseignera auprès du CASI SNCF de Paris-Nord qui a proposé une visite de Montmartre avec guide, pour connaître les conditions qui seraient faites à l'AACFF. N. Bayard a eu également connaissance d'une guide qui propose une visite de ce quartier en chansons… Les deux projets sont retenus et seront examinés par le bureau.

c) communication

Le **site AACFF** (http://aacff.uaicf.asso.fr/) est mis régulièrement à jour avec toutes les informations sur nos activités (horaires, tarifs, inscriptions à télécharger, etc.) : on y trouve également les documents administratifs…

Jean-Jacques rappelle que les adhérents peuvent envoyer jusqu'à 10 photos de leurs tableaux ou dessins pour mettre sur le site. Il suffit d'envoyer les photos par mail ou SMS. Toutes les explications sont sur le site à la page « Galerie ».

L'AACFF dispose d'une page **Facebook** (Aacff Atelier de Peinture) plutôt factuelle. Nathalie la met à jour et demande à ce que les adhérents qui dispose d'un compte Facebook devienne « amis » et likent régulièrement les posts.

Ensuite, les salons virtuels sont réalisés par Nathalie via **Wixsite** (https://aacffuaicf.wixsite.com/exposition).

L'Écho du Nord est réalisé par Georges Wallerand, chargé de la communication au comité Nord : journal de 20 pages distribué dans les associations, également à lire ou télécharger sur le site du comité Nord (lien avec le site AACFF).

Pour alimenter ce journal, il faut de la matière, aussi s'il y a des volontaires pour réaliser des articles avec photos de nos manifestations ou sur une exposition extérieure qu'ils ont été voir, ils seront les bienvenus.

Arts sur Rail a été créé en octobre 2015 pour accroitre notre communication. Son but est de relater les activités ou un moment fort de notre association.

Sur proposition d'une adhérente, une carte reprenant les coordonnées de l'AACFF : adresse, tél., courriel, site, facebook… sera éditée et transmise aux adhérents.

La communication est l'affaire de tous et ne pas hésiter à faire de la promotion de nos activités auprès de ses connaissances cheminotes.

Enfin, le calendrier 2024 ayant plu, l'AACFF donne sont accord pour en refaire un pour 2025 : les photos des œuvres seront prises sur le site de l'association.

5. Élection du bureau :

Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Nom	Responsabilité	Candidature	Résultats
Jean-Jacques Gondo	Président	se représente	Unanimité
Ghenima Aït-Ali Guénard	Vice-présidente	se représente	Unanimité
Georges Wallerand	Vice-président	se représente	Unanimité
Françoise Le Bris	Trésorière	se représente	Unanimité
Nathalie Bayard	Secrétaire	se représente	Unanimité

6. Questions diverses

Le bureau, réuni ce matin, proposera d'organiser en 2024 une journée complète – hors cours – sous la responsabilité d'un animateur. L'animateur ou le membre du bureau indiquera donc suffisamment à l'avance aux adhérents qu'il ouvrira l'atelier le lundi ou le vendredi d'environ 10 h 00 à 16 h 00, avec possibilité de déjeuner ensemble à l'atelier (repas froid) : ce sera une journée libre pour peindre ou dessiner… Aucun cours ne sera donné car l'animateur viendra également peindre « pour lui ! » mais bien sûr, si besoin, un adhérent pourra recevoir un conseil des uns ou des autres. Un nombre minimal de personnes sera fixé et l'AACFF demandera aux personnes intéressées de prévenir l'animateur en cas de désistement.

La séance est levée à 16 h 00.

Le Président

Jean-Jacques Gondo

La Secrétaire

Nathalie Bayard

2 - RAPPORT MORAL

NATHALIE BAYARD
SECRÉTAIRE

Tout d'abord les statistiques : les effectifs de l'AACFF sont restés stables (30 adhérents). Nous avons perdu 2 cheminots retraités au profit de 2 extérieurs. La proportion cheminots/extérieurs est aujourd'hui de 70 % de cheminots et de 30 % d'extérieurs SNCF. La proportion reste tout de même dans les normes.

L'AACFF reste très présente sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook et ne manque pas de communiquer autour des activités qu'elle réalise. Le groupe Whatsapp "les Pinceaux en folie" fonctionne très bien malgré quelques dérives constatées en 2023 qui a obligé le bureau de l'AACFF d'intervenir. Mais ces groupes facilitent la communication au sein de l'atelier.

L'AACFF a organisé ou participé en 2023 à six manifestations :

- du 1er mars au 1er mai, organisation de l'exposition virtuelle "Peindre d'après une Photo", en collaboration avec le ciné-photo-club de Paris-Nord ;
- le 9 juin, sortie culturelle à la Bastille avec le cercle culturel des cheminots ;
- animation de trois ateliers d'initiation avec le CCGPF dans leurs centres de vacances ;
- et participation à la fête de la Zamenhof avec une sélection de tableaux de l'exposition virtuelle (malheureusement, événement qui a dû être annulé, COVID oblige).

Mais l'AACFF ne se limite pas aux adhérents ou aux événements qu'elle organise ou soutient. Il y a au-delà de ça la gestion courante comme sa responsabilité vis-à-vis du CASI SNCF de Paris-Nord qui nous attribue les locaux, les assurances, les relations constantes avec l'UAICF sans oublier les obligations générées par la loi 1901 qui régit les associations sans but lucratif et qui permet à des associations comme l'AACFF d'exister sans trop de contraintes.

Il apparait parfois que les membres du bureau peuvent paraître exigeants voir stricts dans leur gestion commune. N'oublions pas que si l'AACFF existe aujourd'hui et bénéficie de locaux mis à disposition gratuitement au centre de Paris, c'est grâce à l'investissement des cheminots, financiers (par les prélèvements sur leurs salaires) et en temps ! En effet, ils sont responsables devant la Préfecture de Police de Paris, devant l'UAICF, devant le CASI SNCF de Paris-Nord des activités et des locaux dont ils ont la responsabilité et doivent souvent fournir les états liés à la gestion de cette association, ce qui vous permet ainsi de pratiquer votre activité sans trop de souci et pour des tarifs plus qu'attractifs.

Je terminerai par la phrase suivante : de consommateur, devenons consomm'acteur car l'AACFF n'existe que pour vous et par vous !

Nathalie Bayard – Scarabée

Années	Cheminots actifs	Cheminots retraités	Familles de cheminots		Total Cheminots	Extérieurs	Total	% Cheminots	% Extérieurs
			ayants-droit	autres					
2022	3	9	11	0	23	7	30	77	23
2023	3	7	11	0	21	9	30	70	30
nouveaux adhérents	0	0	0	0	0	2	2	0	100

3 - RAPPORT FINANCIER

FRANÇOISE LE BRIS
TRÉSORIÈRE

Au 31 décembre 2023, le bilan est de 5 929,62 € € soit - 531,21 € par rapport à 2022.

L'avoir en caisse est de 159,51 € et le solde sur le compte bancaire est de 938,57 €.

Début 2023, le montant du livret A s'élevait à 4 694,62 €. En fin d'année 2023, les intérêts ont rapporté 136,92 €. Ils ont été versés sur le livret le 30/12/23 et à cette date le montant total du livret s'élève à 4 831,54 €.

L'AACFF a reçu la somme de 2 269,44 € en produit dont 690 € de cotisations, 445,92 € de subventions de la part de l'UAICF pour le fonctionnement.

Les charges de l'AACFF s'élèvent à 2 900,65 € et sont constituées en grande partie par le poste 6061 « achat de matériel et équipement » c'est-à-dire les fournitures diverses pour assurer le fonctionnement des activités du bureau pendant l'année et les produits de nettoyage pour la propreté du local.

Les postes fonctionnement de l'association 1 016 € et abonnements revues 81 € représentent 42 % du montant total des charges. A noter que nous avons diminué le poste "abonnements" car nous avons enlevé certaines revues.

Le poste 6300 représente les frais de tenue de compte (100 € par an) qui sont prélevés par notre banque, le Crédit Agricole.

Enfin, la cotisation reversée à l'UAICF est de 5 € par adhérent au lieu d'1,50 €, ce qui a augmenté le poste 6280 - cotisations UAICF.

En conclusion, le résultat de l'exercice 2023 (- 631,21 €) est négatif car nous avons eu quelques dépenses supplémentaires comme la prise en charge d'une partie des frais du déjeuner de l'assemblée générale et celui de la sortie à la Bastille, mais convivialité oblige !

Françoise Le Bris – Marché mexicain

les chiffres clés

avoir au 31.12.2023
5 929,62 €

subventions UAICF 2023
445,92 €

cotisations 2023 :
21 cheminots à 420 €
9 extérieurs à 270 €
soit un total de 690 €

cotisation reversée à l'UAICF :
150 € *(5 € x 30 adhérents)*

Les comptes ont été vérifiés et approuvés le mardi 16 janvier 2024 par notre vérificatrice aux comptes, Marie-Antoinette Gazengel. Le rapport sera joint au PV de cette AG.

BILAN

n° poste	ACTIF	2023	2022	n° poste	PASSIF	2023	2022
	Actif immobilisé				**Capitaux propres**		
2180	Mobilier et matériel de bureau	- €	-	1100	Report à nouveau	6 460,83 €	6 190,05 €
2700	Prêt aux associations (supérieur à 1 an)	- €	-				
2818	Amortissement	- €		1200	Résultat net de l'exercice	- 620,21 €	270,78 €
	NET	**- €**	**- €**			**5 840,62 €**	**6 460,83 €**
	Actif circulant						
4670	Avance (inférieure à 1 an)	- €	-				
4687	Produits à recevoir	- €	- €	4686	Dettes	- €	-
5080	Livret	4 831,54 €	4 694,62 €				
5120	Banque	949,57 €	1 728,51 €	4681	Charges à payer	- €	-
5140	Compte postal	- €	- €				
5150	Caisse d'Epargne	- €	- €	4870	Produits constatés d'avance	100,00 €	
5300	Caisse	159,51 €	37,70 €				
		5 940,62 €	**6 460,83 €**				
4860	Charges constatées d'avance	- €	-				
	TOTAL GENERAL	**5 940,62 €**	**6 460,83 €**			**5 940,62 €**	**6 460,83 €**

D- RAPPORT FINANCIER | 2023 | *Ce rapport doit être fidèle à celui présenté à l'assemblée générale de l'association*

PRODUITS

7560 - COTISATIONS — **690,00 €**

		cotisation de base	*Nombre*	*Total*
7560-1	Cheminots ou familles de cheminots	20,00 €	21	**420,00 €**
7560-2	Extérieurs	30,00 €	9	**270,00 €**
7560-3	Sympathisants	- €	0	**- €**
7560-4	Participation aux activités	€	0	**- €**

740 - SUBVENTIONS EN PROVENANCE — **445,92 €**

a) de l'UAICF	7400 - Fonctionnement	445,92 €
	7401 - Matériel	- €
	7710 - Exceptionnelles	- €
b) du C.E.R	7404- Matériel	- €
	7406- Autres	- €
c) 7410 - des municipalités		- €
d) 7411 - autres subventions		- €

7780 - AVANCES - PRETS — **- €**

7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS — **136,92 €**

AUTRES PRODUITS — **1 017,60 €**

7240 -	Rembt frais de transports pour manif. UAICF	135,60 €
7245 -	Manifestations pour le compte de tiers	- €
7250 -	Participation individuelles aux frais de manifestations	190,00 €
7788 -	Recettes diverses	42,00 €
7781 -	Dons	- €
7180 -	Abonnements	- €
7060 -	Encaissement des cours	650,00 €
7810 -	Reprise sur amortissement	- €

TOTAL DES PRODUITS — A — **2 290,44 €**

CHARGES

6580 - FRAIS DE MANIFESTATIONS,EXPOSITIONS,CONCOURS… — **400,74 €**

628 - COTISATIONS — **150,00 €**

6280 -	U.A.I.C.F.	150,00 €
6281 -	Autres	- €

678 - REMBOURSEMENTS — **- €**

6781-	Prêts	- €
6281-	Avances	- €

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION — **1 016,00 €**

6584 -	Assemblées et réunions	228,69 €
6585 -	Assemblée générale du Comité	614,75 €
6250 -	Transport	- €
6060 -	Secrétariat (fournitures de bureau…)	- €
6150 -	Entretien et réparation du matériel	- €
6160 -	Assurances	- €
6260 -	Postes et télécommunications	- €
6230 -	Publicité	72,56 €
6231 -	Editions de revues	- €
6300 -	Impôts et taxes	100,00 €
6400 -	Salaires et charges	- €
6810 -	Dotation aux amortissements	- €

6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT — **1 152,91 €**

6180 - ABONNEMENTS-REVUES — **81,00 €**

6780 - DIVERS (chauffage, EDF…) — **110,00 €**

TOTAL DES CHARGES — B — **2 910,65 €**

Résultat de l'exercice (A - B)	C	**- 620,21 €**
Report de l'avoir de l'exercice précédent	D	**6 460,83 €**
Avoir en fin d'exercice (C + D)	E	**5 840,62 €**

ventilation de l'avoir de l'exercice (total égal à la case E)

Caisse		**159,51 €**
Compte postal et/ou bancaire		**949,57 €**
Placements financiers		**4 831,54 €**
Dotation aux amortissements		
Reprise sur amortissements		
produits constatés d'avance - exercice 2024 (bilan)	-	**100,00 €**
Total		**5 840,62 €**

Commentaires au rapport financier

Le résultat en 2023 est négatif car nous avons eu en effet plus de dépenses que de recettes. Pour se développer, l'association a décidé d'accroitre son activité en proposant plusieurs activités comme une sortie avec le cercle culturel des Cheminots de Paris-Nord, en réalisant des calendriers 2024... Des offres promotionnelles pour les futurs adhérents nous rejoignant en décembre représentent également un coût pour l'association. Les 100 € repris au poste "impôts et taxes" représentent les frais financiers réglés à la banque.

Union Artistique et Intellectuelle
des Cheminots Français

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu me confier lors de l'Assemblée Générale du 18 avril 2023, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de vérificatrice aux comptes pour l'exercice 2023.

Le contrôle s'est déroulé le 16 janvier 2024 au siège de l'association en présence de Mme Françoise Le Bris, Trésorière de l'AACFF.

Afin de m'assurer de la conformité des dépenses, les fiches comptables et les factures m'ont été remises.

Au cours de cette vérification, j'ai constaté une erreur d'enregistrement de 10 € qui a été justifiée et rectifiée par Mme Françoise LEBRIS. L'ensemble des explications m'ayant été fournies je n'ai pas constaté d'autre anomalie pouvant être opposée à la validation des comptes.

Les informations communiquées dans le rapport financier sont issues des documents comptables qui m'ont été présentés. Elles n'appellent pas de commentaire particulier de ma part.

En conséquence, je demande à l'assemblée générale de donner quitus à la trésorière et au conseil d'administration pour leur gestion.

Fait à Paris, le 17 janvier 2024

La vérificatrice au comptes de l'AACFF
Marie Antoinette GAZENGEL

Atelier de peinture au 44 rue Louis Blanc 75010 PARIS (3 e étage)
Tél : 06 68 66 89 47 - site : http://aacff.uaicf.asso.fr : aacff.uaicf@laposte.net
6) - Union déclarée sous le n° 177 526
blog : http://aacff.simplesite.com courriel

Association Artistique des Chemins de Fer Français

AACFF - BUDGET DE L'EXERCICE 2025

PRODUITS

7560 - COTISATIONS — **1 005,00 €**

		cotisation de base	*Nombre*	*Total*
7560-1	Cheminots ou familles de cheminots	30 €	20	**600,00 €**
7560-2	Extérieurs	45 €	9	**405,00 €**
7560-3	Sympathisants	- €	0	**- €**
7560-4	Participation aux activités	- €	0	**- €**

740 - SUBVENTIONS EN PROVENANCE — **500,00 €**

a) de l'UAICF	7400 - Fonctionnement	400,00 €
	7401 - Matériel	100,00 €
	7710 - Exceptionnelles	- €
b) du C.E.R	7404- Matériel	- €
	7406- Autres	- €
c) 7410 - des municipalités		- €
d) 7411 - autres subventions		- €

7780 - AVANCES - PRETS — **- €**

7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS — **100,00 €**

AUTRES PRODUITS — **750,00 €**

7240 - Rembt frais de transports pour manif. UAICF	- €
7245 - Manifestations pour le compte de tiers	- €
7250 - Participation individuelles aux frais de manifestations	200,00 €
7788 - Recettes diverses	50,00 €
7781 - Dons	- €
7180 - Abonnements	- €
7060 - Encaisement des cours	500,00 €
7810 - Reprise sur amortissement	- €

TOTAL DES PRODUITS — **A** — **2 355,00 €**

CHARGES

6580 - FRAIS DE MANIFESTATIONS,EXPOSITIONS,CONCOURS… — **600,00 €**

628 - COTISATIONS — **150,00 €**

6280 - U.A.I.C.F. (5 € par adhérent)	150,00 €
6281 - Autres	- €

678 - REMBOURSEMENTS — **- €**

6781- Prêts	- €
6281- Avances	- €

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION — **900,00 €**

6584 - Assemblées et réunions	450,00 €
6585 - Assemblée générale du Comité	100,00 €
6250 - Transport	- €
6060 - Secrétariat (fournitures de bureau…)	100,00 €
6150 - Entretien et réparation du matériel	- €
6160 - Assurances	- €
6260 - Postes et télécommunications	50,00 €
6230 - Publicité	200,00 €
6231 - Editions de revues	- €
6300 - Impôts et taxes	- €
6400 - Salaires et charges	- €
6810 - Dotation aux amortissements	- €

6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT — **500,00 €**

6180 - ABONNEMENTS-REVUES — **200,00 €**

6780 - DIVERS (chauffage, EDF…) — **100,00 €**

TOTAL DES CHARGES — **B** — **2 450,00 €**

Résultat de l'exercice (A - B) — **C** — **- 95,00 €**

Appel aux réserves — ***- 95,00 €***

39bis boulevard de la Chapelle – 75010 PARIS (CRT Paris-Nord) – Tél : 06 68 66 89 47
http://aacff.uaicf.asso.fr - aacff.uaicf@laposte.net